

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En général :

- Constitue une **force majeure** : la guerre, la mobilisation, la grève, le bris de machine, la pénurie de matières premières, l'incendie ou tout évènement dont nous n'aurions pas la maîtrise, de nature à empêcher ou réduire nos fabrications.
- Nos **conditions de vente** prévalent sur tous autres conditions ou documents établis par l'acheteur.

1 - Commandes

Les commandes ne sont enregistrées que conformément aux conditions de vente ci-dessous. Toute commande est réputée ferme. Elle est soumise à l'acceptation de notre siège social, qui peut la suspendre ou l'annuler sans possibilité de recours, en cas d'impossibilité d'exécution. La renonciation éventuelle de notre part à une ou plusieurs des présentes clauses est sans incidence sur la validité des autres clauses.

2 - Livraisons

Dans le cas où les transports sont effectués par nos propres moyens, le destinataire devra en cas d'avarie ou de manquants, faire immédiatement des réserves auprès de notre préposé ou chauffeur et, d'autre part, nous aviser sous 48 heures des quantités manquantes. Dans le cas où les marchandises sont vendues franco départ usines, les marchandises et leurs emballages sont expédiés et voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Il appartient donc au destinataire de prendre toutes les dispositions en cas d'avaries ou de manquants pour sauvegarder les droits des parties vis-à-vis du transporteur conformément aux dispositions des articles 105 et suivants du Code du Commerce. Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent jamais un engagement ferme de livrer à date fixe. Il ne peut donc être dû de dommages et intérêts pour retard. Toute réclamation qualitative, pour être recevable, doit nous être notifiée par écrit dans les huit jours suivant la réception de la marchandise. Tout retour de la marchandise nécessite notre accord écrit préalable. Si la commande se compose de plusieurs livraisons, le défaut d'une livraison ne modifie pas les engagements réciproques quant aux autres livraisons. Dans tous les cas, notre obligation de garantie se limite au remplacement gratuit de la marchandise reconnue défectueuse par notre Direction, à l'exclusion du paiement de tous autres dommages.

3 - Stockage

Pour nos produits surgelés, nous ne garantissons une qualité optimale que s'ils sont stockés à -18°C et que si la rotation des stocks est effectuée à chaque livraison. Dans le cas contraire, aucun retour de marchandise ne pourra être accepté.

4 - Réserve de propriété

D'un commun accord, le transfert de propriété des marchandises est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. Nos acheteurs s'engagent à nous prévenir immédiatement de leur cessation de paiement, à procéder ou à laisser procéder dès l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire au constat d'existence dans leur stock de marchandises impayées nous appartenant et à nous fournir tout renseignement nous permettant d'exercer la revendication à l'égard de sous-acquéreurs.

5 - Facturation

Les marchandises sont facturées suivant le tarif en vigueur au jour de l'expédition. Les remises sur facture sont accordées selon les critères définis dans nos conditions de remises, disponibles sur demande.

6 - Conditions de paiement

Les factures sont payables à notre siège social dans les conditions suivantes :

• Paiement à terme

- 30 jours nets et sans escompte de la date de facture décadaire.
- Les traites à l'acceptation doivent nous être renvoyées sous 48 heures.
- Les billets à ordre doivent nous parvenir 12 jours avant l'échéance.
- Les chèques doivent nous parvenir 5 jours ouvrables avant l'échéance.

• Paiement au comptant net et sans escompte

- Les règlements par traite sont effectués par des traites à vue sous huitaine, et reçues sous huitaine.
- Les règlements par chèque doivent nous être adressés sous huitaine.

• Retard de paiement

Toute facture non réglée à son échéance sera majorée d'un intérêt de retard au taux légal en vigueur à la date de règlement, x 1,5, sans qu'une mise en demeure préalable soit requise.

7 - Contestations

Attribution de juridiction : dans tous les litiges relatifs à nos ventes, le Tribunal de Commerce de Troyes sera seul compétent.